



RÈGLEMENT DE CONSULTATION

Prestation de transport privé de voyageurs collectif, en autocars, et/ou véhicules
avec chauffeurs,

Championnats du Monde World Para Athletics – Paris'23.

***Paris 2023 World Para Athletics Championships
8-17 juillet 2023 – Stade Charléty (Paris 13^{ème})***



Sommaire

1. Présentation Générale de la Fédération Française Handisport
2. Présentation des Championnats du Monde World Para Athletics PARIS'23
3. Description du besoin
 - a. Lot n°1 : Prestation de transport privé en autocars dans le cadre des mondiaux de para athlétisme.
 - b. Lot n°2 : Prestation de transport privé en minibus, minibus PMR, mini cars ou autres véhicules à places multiples (9 à 25 places) dans le cadre des mondiaux de para athlétisme.
4. Qualité des prestations et démarche RSE
5. Calendrier de la procédure
6. Modalités de réponses à la consultation
7. Contenu des offres
8. Modalités de sélection
9. Annexes



1. Présentation Générale de la Fédération Française Handisport (FFH)

La Fédération Française Handisport (FFH) dénommée en tant que telle depuis le 09 Janvier 1977, a été fondée le 13 Juillet 1963 à Paris et est reconnue d'utilité publique depuis 1983.

Elle a pour objet notamment :

1. L'organisation, le développement, la coordination et le contrôle de la pratique des activités physiques et sportives, au profit des personnes atteintes d'un handicap physique et/ou sensoriel, ainsi que des manifestations inhérentes à cette pratique en France, sur le territoire métropolitain, dans les départements et territoires d'Outre-mer.
Pour ce faire, elle s'appuie sur des Comités Départementaux et Régionaux, constitués en associations, ainsi que sur plus de 1400 associations dûment affiliées.
2. La formation et le perfectionnement des cadres techniques, des juges et des arbitres des disciplines sportives au profit des personnes handicapées.
3. La représentation des associations et comités adhérents auprès des pouvoirs publics, des organismes sportifs nationaux et internationaux et la défense de leurs intérêts moraux et matériels.
4. L'incitation à la création d'associations et de comités ainsi que leur promotion.

La Fédération Française Handisport est :

- Membre du Comité Paralympique et Sportif Français
- Membre du Comité National Olympique et Sportif Français
- Membre du Comité International Paralympique

La Fédération Française Handisport contribue à l'égalité des chances dans la pratique physique et sportive, que ce soit en loisir ou en compétition pour toutes les personnes atteintes de handicap physique et/ou sensoriel. Elle revendique trois valeurs essentielles que sont :



La SINGULARITÉ

Il est essentiel de prendre en compte les particularités du pratiquant. Nous l'accueillons pour qu'il puisse bénéficier d'une offre sportive sécurisée et adaptée à ses capacités. En cela, nous nous appuyons sur le principe de compensation des conséquences du handicap, pilier central de la loi dite « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » du 11 février 2005.

L'AUTONOMIE

Les bienfaits du sport, dans le parcours de vie d'une personne en situation de handicap, permettent de développer ses capacités physiques et d'améliorer son indépendance. Nous accompagnons les pratiquants vers une pratique la plus libre possible.

L'ACCOMPLISSEMENT

L'accomplissement par le sport permet d'améliorer l'estime de soi et de mieux appréhender sa place dans la société. Nous offrons au licencié, selon ses aspirations et son rythme, une implication adaptée au sein du mouvement (performance, plaisir, évocation, santé, convivialité, encadrement, arbitrage...)



2. Présentation des Championnats du Monde World Para athletics PARIS'23 (naming de l'événement non définitif)

Après avoir organisé cette compétition avec succès en 2002 à Villeneuve d'Ascq, puis à Lyon en 2013, la France et sa capitale ont obtenu l'organisation des prochains **Championnats du Monde World Para Athletics (WPA) du 8 au 17 Juillet 2023 à Paris**. Porté et organisé par la Fédération Française Handisport (FFH), cet événement de portée mondiale se déroulera au **stade Charléty**, théâtre du traditionnel Grand Prix International WPA, le Handisport Open Paris (HOP).

Sous l'égide de l'instance internationale WPA, et confiés à la FFH qui a constitué un Comité d'Organisation des Mondiaux d'Athlétisme Paralympique (COMAP PARIS'23), les prochains Championnats du Monde d'Athlétisme de Paris 2023, seront un événement majeur du calendrier paralympique.

Cet événement marque le retour en France de la deuxième plus grande compétition paralympique internationale après les Jeux, un signal fort à seulement un an des Jeux de Paris 2024.

1 800 athlètes et plus de 800 officiels et membres des staffs, venus de 120 pays, sont attendus sur la piste du mythique stade Charléty, pour 10 jours d'épreuves, ouvertes aux sportifs handisports et sport adapté. Qu'ils soient paraplégiques, déficients visuels, amputés, atteints de paralysie cérébrale, déficients intellectuels ou en situation de handicap psychique, tous participeront pour remporter l'une des 217 médailles d'or décernées.

Côté organisation, près de 2 500 bénévoles, 200 juges et officiels seront présents chaque jour pour faire vivre l'événement et plus de 3000 repas seront servis quotidiennement.

La FFH et le COMAP souhaitent faire de ces Championnats du Monde PARIS'23 une édition marquante aux standards d'accueil élevés, valorisant une médiatisation amplifiée et une expérience spectateur au plus près des exploits sportifs.

PARIS'23 en chiffres

120 nations

1800 athlètes

1300 membres des staff et techniciens

200 juges et officiels

2500 bénévoles par jour



3. Description du besoin

La présente consultation vise à sélectionner **une ou plusieurs entreprises de transport pour l'événement Paris'23** en vue de la réalisation de l'objet suivant :

Assurer les déplacements des délégations internationales participantes aux Championnats du monde Paris 2023 World Para Athletics Championships, organisés du 3 au 18 juillet 2023 par la Fédération Française Handisport et son Comité d'organisation, le « COMAP ».

Les prestations sur lesquelles le(s) candidat(s) devra/devront répondre se décomposent comme ci-dessous :

A. LOT 1 : Prestation de transport privé en autocars dans le cadre des mondiaux de para athlétisme.

Le candidat, futur cocontractant du COMAP devra livrer les prestations de transport local auxquelles le COMAP s'est obligées par l'organisation de l'événement.

Le Prestataire retenu devra ainsi exécuter celle-ci, telle que défini et conformément à minima aux modalités définies ci-après.

Il est rappelé que les besoins et données exprimés par le COMAP constituent des éléments soumis à évolution, notamment en fonction des contraintes rencontrées au cours de l'organisation de l'événement et des exigences imposées par la World Para Athletic (WPA). Ainsi, lesdits besoins et données prévisionnels sont présentés tels qu'estimés au jour de la rédaction des présentes par le COMAP et sur la base desquels les opérateurs économiques sont invités à présenter une offre.

Période de la prestation : l'entreprise assurera le service de transport auprès des délégations sportives participantes à l'événement du lundi 3 juillet 2023 au mardi 18 juillet 2023.

Volumétrie : 30 autocars (50 à 63 places) de type « grand tourisme » avec chauffeurs seront mis à disposition par le candidat chaque journée du lundi 3 juillet au mardi 18 juillet 2023. Si le volume du parc autocariste du candidat est inférieur aux besoins de la FFH, le candidat précisera le nombre maximum d'autocars et de chauffeurs qu'il peut mettre à disposition. Une grande importance sera apportée **aux véhicules adaptés pour les personnes à mobilité réduite**. Le candidat devra préciser le nombre d'autocars adapté à l'accueil de personnes en situation de handicap et le nombre de personnes en situation maximum par autocar.



Le volume des soutes est à préciser par type de bus.

Eco responsabilité :

Le COMAP sera très attentif à la proportion de flotte « verte » proposée par les candidats. Un candidat qui serait en mesure de proposer des véhicules hybrides / électriques / à l'hydrogène pour une partie des courses réalisées pour les mondiaux de para athlétisme sera valorisé.

Plan de transport :

Le candidat retenu assurera le transport des délégations sportives et aura pour objectif de prendre en compte le périmètre de transport suivant :

- **Arrivée des délégations** : Transport des délégations sportives des aéroports de Paris Charles de Gaulles et Paris Orly et des gares ferroviaires de Paris (Gare de Lyon, Gare du Nord, Gare de l'Est) vers les hôtels des délégations (liste des hôtels en annexe 1). L'ensemble du parc hôtelier est situé sur la partie sud – sud-est du périphérique (porte de Versailles à Porte de Bagnole). Les arrivées sont estimées entre le 2 Juillet et le 7 juillet 2023.
- **Transport site d'entraînement** : depuis les hôtels, les autocars achemineront les délégations sportives sur les lieux d'entraînement localisés dans le secteur de Vincennes en fonction du planning des entraînements :
 - A l'INSEP, 12 avenue du Tremblay, 75 012 PARIS
 - Au stade Pershing, route de Bosquet Mortemart, 75 012 PARIS
 - Au stade Léo Lagrange, route de la Pyramide, 75 012 PARIS

Les délégations seront reconduites à leurs hôtels à l'issue de leur entraînement. Le COMAP envisage de mettre en place un système de navette de 6h30 à 20h en estimant qu'un aller/retour prend environ 1h, du 3 juillet au 17 juillet.

- **Transport site de compétition** : depuis les hôtels, les autocars achemineront les délégations sportives sur le lieu de compétition (Stade Charléty) en fonction du planning des compétitions, de 6h30 à 22h, en estimant qu'un aller/retour prend environ 1h, du 3 juillet au 17 juillet.
- **Transport des sites d'entraînement au site de compétition** de 7h à 18h du 8 juillet au 17 juillet.
- **Départ des délégations** : transport des délégations sportives des hôtels vers les aéroports de Paris Charles de Gaulles et Paris Orly et des gares ferroviaires de Paris (Gare de Lyon, Gare du Nord, Gare de l'Est) du 17 juillet au 19 juillet.



Type d'utilisation : Le COMAP prend en charge les délégations à leurs arrivées sur le territoire français jusqu'à leurs départs. Chaque autocar sera utilisé quotidiennement selon un planning préétabli.

- Le temps d'utilisation par autocar se fera selon une amplitude horaire de 12h par jour.
- Le COMAP estime à une moyenne kilométrique n'excédant pas 300 kilomètres par jour. Le candidat indiquera le forfait kilométrique inclut dans le prix proposé pour chaque véhicule. Dans le cas où l'addition des kilomètres serait supérieure à 300 kilomètres, le prestataire devra communiquer le prix kilométrique appliqué.

Accessibilité :

Le titulaire s'engage à former son personnel aux bonnes pratiques et aux erreurs à éviter pour offrir le meilleur accueil possible à tous les participants, via la connaissance des procédures d'assistance relatives aux PMR, une excellente maîtrise des gestes adaptés au type de handicap présent, ainsi que son sens du service, amabilité et utilisation des éléments de langage adéquats.

Il sera demandé aux candidats de détailler dans leur mémoire technique et de lister dans la grille récapitulative de la flotte fournie au COMAP l'ensemble des véhicules TPMR et préciser quels types de prestations ils sont en mesure de garantir en fonction du type de véhicule, dans le cadre du critère d'analyse concernant la diversité et qualité du parc proposé.

Coordinateur : Le candidat devra désigner au sein de son personnel un Coordinateur général, correspondant et interlocuteur unique du COMAP lors de la phase de planification des prestations. En phase opérationnelle, le Coordinateur général devra être disponible à tout moment et présent au stade Charléty selon le planning définit conjointement avec le prestataire et le COMAP.

Régulation locale : Le candidat devra également assurer la prestation de régulation au niveau local incluant :

- L'ensemble des aspects de planification
- La gestion des chauffeurs (plannings, gestion du temps de travail)
- La prise en main du planning journalier des cars en phase opérationnelle
- L'organisation de repérages
- Le suivi et la mise en œuvre opérationnelle des prestations

Le candidat devra proposer au COMAP un mode d'organisation dédié au projet ainsi qu'un schéma de communication clair et efficace.



Cadrage de la prestation : Le prestataire emploie, encadre et rémunère son personnel en toute indépendance et sous sa responsabilité exclusive au regard notamment des obligations fiscales, sociales et du droit du travail, et notamment relatives à la durée du travail.

Le candidat composera ses équipes avec un personnel ayant toutes les qualifications requises :

- Permis de conduire de catégorie D valide et attestation(s) de formation adaptée(s)
- Bonne présentation générale
- Expérience sur ce type de mission (feuille de route évolutive, horaires variables...)
- Sens des responsabilités : courtoisie, à l'écoute des passagers, respect des consignes de sécurité

Le candidat détaillera le nombre de chauffeurs total dont il aura besoin, la répartition en fonction des équipes et le mode de fonctionnement qu'il souhaite adopter.

Repérages : Le candidat s'engage à se rendre disponible pour effectuer les repérages nécessaires en compagnie du COMAP (aéroports, gares, hôtels, lieux d'entraînement, lieu de compétition) pour l'ensemble des besoins (accès au lieu, pose/dépose, espace d'attente, espaces de stationnement).

En parallèle, le prestataire s'engage à effectuer des repérages par lui-même et en compagnie des chauffeurs missionnés de manière à repérer les lieux et les différents itinéraires possibles.

Dépôt : Le candidat mettra à disposition un dépôt permettant à l'ensemble des autocars de stationner, notamment de nuit de manière sécurisée. En effet, pendant l'activation des autocars la journée, ceux-ci stationneront vraisemblablement aux hôtels, sur les sites d'entraînement ou proche du lieu de compétition lors des moments d'attente. Les espaces de stationnement seront déterminés en lien avec le COMAP.

Les autocars rentreront au dépôt en fin d'utilisation chaque jour.

Le prestataire détaillera autant que possible ce dépôt :

- Nom et adresse précise du lieu
- Niveau de sécurisation (complètement clôturé, pas complètement clôturé)
- Espace couvert / protégé
- Personnel présent sur le site (en journée, de nuit)
- Nombre de véhicules stockés au global sur le site
- La distance depuis les lieux clés de la compétition
- Illustrations (photos)
- Autres



Nettoyage et entretien : Le candidat s'occupera du nettoyage et de l'entretien de l'ensemble des véhicules (intérieur et extérieur) de manière précautionneuse pour que les autocars soient toujours parfaitement propres.

Cet aspect est indispensable pour des questions d'image de l'organisation et pour le confort des délégations empruntant les véhicules.

Carburant et lubrifiant : Le carburant et autres consommables nécessaires au fonctionnement des autocars seront fournis par le prestataire et inclus dans le prix, sans frais supplémentaires. Un suivi rigoureux de cet aspect est attendu pour limiter au maximum les incidents techniques (de type panne).

Véhicule de réserve : Aucun véhicule de réserve ne sera mobilisé en permanence sur chacun des sites de compétition. Cependant, en cas de problème technique majeur, un véhicule de remplacement doit être déclenché dans l'heure sans facturation supplémentaire. Le véhicule devra correspondre à un véhicule de type « Grand tourisme ». Le candidat devra préciser le délai d'intervention moyen.

Hébergement & Restauration : Les prix indiqués par le prestataire devront intégrer la prise en charge financière et logistique des chauffeurs ainsi que de l'équipe de coordination par le prestataire. Aucun coût supplémentaire ne pourra être imputé par la suite au COMAP.

Assurance : Le candidat devra être assuré en responsabilité civile et professionnelle pour toutes les prestations qu'il exécutera au titre des présentes. Le candidat doit pouvoir apporter la preuve qu'il est régulièrement assuré notamment en transmettant une attestation d'assurance au COMAP en précisant le montant de ses garanties et sur simple demande de ce dernier.

Confidentialité : Le présent document et ses annexes sont et demeurent la propriété du COMAP. Ils doivent être utilisés exclusivement dans le cadre de la réponse au cahier des charges. Leur diffusion et leur reproduction, intégrale ou partielle, sur quelque support que ce soit, sont interdites



LOT 2 : Prestation de transport privé en minibus, minibus PMR, mini cars ou autres véhicules à places multiples (9 à 25 places) dans le cadre des mondiaux de para athlétisme.

Le Candidat, futur cocontractant du COMAP devra livrer les prestations de transport local auxquelles le COMAP s'est obligées par l'organisation de l'événement.

Le Prestataire retenu devra ainsi exécuter celle-ci telle que défini et conformément à minima au modalités définies ci-après.

Il est rappelé que les besoins et données exprimés par le COMAP constituent des éléments soumis à évolution, notamment en fonction des contraintes rencontrées au cours de l'organisation de l'événement et des exigences imposées par la WPA. Ainsi, lesdits besoins et données prévisionnels sont présentés tels qu'estimés au jour de la rédaction des présentes par le COMAP et sur la base desquels les opérateurs économiques sont invités à présenter une offre.

Période de la prestation : l'entreprise assurera le service de transport auprès des délégations sportives participantes à l'événement du dimanche 2 Juillet 2023 au mercredi 19 juillet 2023.

Volumétrie : 30 minibus et ou mini- cars (15-25 places selon les modèles) dont, si possible, certains PMR (9 à 12 places) avec chauffeurs et/ou seront mis à disposition par le candidat chaque journée du dimanche 2 juillet 2023 au mercredi 19 juillet 2023. Si le volume du parc de véhicules du candidat est inférieur aux besoins de la FFH, le candidat précisera le nombre maximum de véhicules et de chauffeurs qu'il peut mettre à disposition. Une grande importance sera apportée aux véhicules adaptés pour les personnes à mobilité réduite. Le candidat devra préciser le nombre de minibus adapté à l'accueil de personnes en situation de handicap.

Eco responsabilité :

Le COMAP sera très attentif à la proportion de flotte « verte » proposée par les candidats. Un candidat qui serait en mesure de proposer des véhicules hybrides / électriques / à l'hydrogène pour une partie des courses réalisées pour les mondiaux de para athlétisme sera valorisé.



Plan de transport :

Le candidat retenu assurera le transport des délégations sportives et aura pour objectif de prendre en compte le périmètre de transport suivant :

- **Arrivée des délégations** : Transport des délégations sportives des aéroports de Paris Charles de Gaulles et Paris Orly et des gares ferroviaires de Paris (Gare de Lyon, Gare du Nord, Gare de l'Est) vers les hôtels des délégations (liste des hôtels en annexe 1). L'ensemble du parc hôtelier est situé sur la partie sud – sud-est du périphérique (porte de Versailles à Porte de Bagnole). Les arrivées sont estimées entre le 2 juillet et le 7 juillet 2023.

- **Transport site d'entraînement** : depuis les hôtels, les minibus achemineront les délégations sportives sur les lieux d'entraînement localisés dans le secteur de Vincennes en fonction du planning des entraînements :
 - A l'INSEP, 12 avenue du Tremblay, 75 012 PARIS
 - Au stade Pershing, route de Bosquet Mortemart, 75 012 PARIS
 - Au stade Léo Lagrange, route de la Pyramide, 75 012 PARISLes délégations seront reconduites à leurs hôtels à l'issue de leur entraînement. Le COMAP envisage de mettre en place un système de navette de 6h30 à 20h en estimant qu'un aller/retour prend environ 1h du 3 juillet au 17 juillet.

- **Transport site de compétition** : depuis les hôtels, les minibus achemineront les délégations sportives sur le lieu de compétition (Stade Charléty) en fonction du planning des compétitions de 6h30 à 22h, en estimant qu'un aller/retour prend environ 1h du 3 juillet au 17 juillet.

- **Transport des sites d'entraînement au site de compétition** de 7h à 18h du 8 juillet au 17 juillet.

- **Départ des délégations** : transport des délégations sportives des hôtels vers les aéroports de Paris Charles de Gaulles et Paris Orly et des gares ferroviaires de Paris (Gare de Lyon, Gare du Nord, Gare de l'Est) du 17 juillet au 19 juillet.

Type de véhicules : 30 minibus dont, si possible, certains PMR de capacité 9 à 12 places avec chauffeurs, des mini-cars (12 à 25 places) seront mis à disposition par le candidat chaque journée du lundi 3 juillet au mardi 18 juillet 2023. Si le volume du parc de véhicules du candidat est inférieur aux besoins du COMAP, le candidat précisera le nombre maximum de véhicules et de chauffeurs qu'il peut mettre à disposition.

Accessibilité :

Le titulaire s'engage à former son personnel aux bonnes pratiques et aux erreurs à éviter pour offrir le meilleur accueil possible à tous les participants, via la connaissance des procédures d'assistance relatives aux PMR, une excellente maîtrise des gestes adaptés au type de handicap présent, ainsi que son sens du service, amabilité et utilisation des éléments de langage adéquats.



Aménageables ou pré-équipés, les véhicules doivent permettre de transporter dans les meilleures conditions les personnes à mobilité réduite quelle que soit la configuration de l'évènement et sa localisation :

- Rampes à déploiement motorisé côté passager et/ou rampes manuelles
- Plateforme de chargement
- Systèmes de sécurité (ancrage du fauteuil et ceintures de sécurité 3 points)
- Portes arrière motorisées

Il sera demandé aux candidats de détailler dans leur mémoire technique et de lister dans la grille récapitulative de la flotte fournie au COMAP l'ensemble des véhicules TPMR et préciser quels types de prestations ils sont en mesure de garantir en fonction du type de véhicule, dans le cadre du critère d'analyse concernant la diversité et qualité du parc proposé

Type d'utilisation : Le COMAP prend en charge les délégations à leurs arrivées sur le territoire français jusqu'à leurs départs. Chaque minibus sera utilisé quotidiennement selon un planning préétabli.

- Le temps d'utilisation par véhicule se fera selon une amplitude horaire de 12h par jour.
- Le COMAP estime à une moyenne kilométrique n'excédant pas 350 kilomètres par jour. Le candidat indiquera le forfait kilométrique inclut dans le prix proposé pour chaque véhicule. Dans le cas où l'addition des kilomètres serait supérieure à 350 kilomètres, le prestataire devra communiquer le prix kilométrique appliqué.

Coordinateur : Le candidat devra désigner au sein de son personnel un Coordinateur général, correspondant et interlocuteur unique du COMAP lors de la phase de planification des prestations. En phase opérationnelle, le Coordinateur général devra être disponible à tout moment et présent au stade Charléty selon le planning définit conjointement avec le prestataire et le COMAP.

Régulation locale : Le Prestataire devra également assurer la prestation de régulation au niveau local incluant :

- L'ensemble des aspects de planification
- La gestion des chauffeurs (plannings, gestion du temps de travail) ainsi que des potentiels chauffeurs bénévoles.
- La prise en main du planning journalier des cars en phase opérationnelle
- L'organisation de repérages
- Le suivi et la mise en œuvre opérationnelle des prestations

Le prestataire devra proposer au COMAP un mode d'organisation dédié au projet ainsi qu'un schéma de communication clair et efficace.



Cadrage de la prestation : Le prestataire emploie, encadre et rémunère son personnel en toute indépendance et sous sa responsabilité exclusive au regard notamment des obligations fiscales, sociales et du droit du travail, et notamment relatives à la durée du travail.

Le Prestataire devra composer ses équipes avec un personnel ayant toutes les qualifications requises :

- Permis de conduire de catégorie B ou D (pour les véhicules 12 places) valide et attestation(s) de formation adaptée(s)
- Bonne présentation générale
- Expérience sur ce type de mission (feuille de route évolutive, horaires variables...)
- Sens des responsabilités : courtoisie, à l'écoute des passagers, respect des consignes de sécurité

Le prestataire détaillera le nombre de chauffeurs total dont il aura besoin, la répartition en fonction des équipes et le mode de fonctionnement qu'il souhaite adopter.

Repérages: Le prestataire s'engage à se rendre disponible pour effectuer les repérages nécessaires en compagnie du COMAP (aéroports, gares, hôtels, lieux d'entraînement, lieu de compétition) pour l'ensemble des besoins (accès au lieu, pose/dépose, espace d'attente, espaces de stationnement).

En parallèle, le prestataire s'engage à effectuer des repérages par lui-même et en compagnie des chauffeurs missionnés de manière à repérer les lieux et les différents itinéraires possibles.

Dépôt: Le candidat mettra à disposition un dépôt permettant à l'ensemble des minibus de stationner, notamment de nuit de manière sécurisée. En effet, pendant l'activation des autocars la journée, ceux-ci stationneront vraisemblablement aux hôtels, sur les sites d'entraînement ou proche du lieu de compétition lors des moments d'attente. Les espaces de stationnement seront déterminés en lien avec le COMAP.

Les autocars rentreront au dépôt en fin d'utilisation chaque jour.

Le prestataire détaillera autant que possible ce dépôt :

- Nom et adresse précise du lieu
- Niveau de sécurisation (complètement clôturé, pas complètement clôturé)
- Espace couvert / protégé
- Personnel présent sur le site (en journée, de nuit)
- Nombre de véhicules stockés au global sur le site
- La distance depuis les lieux clés de la compétition
- Illustrations (photos)
- Autres



Nettoyage et entretien : Le prestataire s'occupera du nettoyage et de l'entretien de l'ensemble des véhicules (intérieur et extérieur) de manière précautionneuse pour que les minibus soient toujours parfaitement propres.

Cet aspect est indispensable pour des questions d'image de l'organisation et pour le confort des délégations empruntant les véhicules.

Carburant et lubrifiant : Le carburant et autres consommables nécessaires au fonctionnement des minibus seront fournis par le prestataire et inclus dans le prix, sans frais supplémentaires. Un suivi rigoureux de cet aspect est attendu pour limiter au maximum les incidents techniques (de type panne).

Véhicule de réserve : Aucun véhicule de réserve ne sera mobilisé en permanence sur chacun des sites de compétition. Cependant, en cas de problème technique majeur, un véhicule de remplacement doit être déclenché dans l'heure sans facturation supplémentaire. Le véhicule devra correspondre à un véhicule de type « minibus ». Le prestataire devra préciser le délai d'intervention moyen.

Restauration : Les prix indiqués par le prestataire devront intégrer la prise en charge financière et logistique des chauffeurs ainsi que de l'équipe de coordination par le prestataire. Aucun coût supplémentaire ne pourra être imputé par la suite au COMAP.

Assurance : Le candidat devra être assuré en responsabilité civile et professionnelle pour toutes les prestations qu'il exécutera au titre des présentes. Le candidat doit pouvoir apporter la preuve qu'il est régulièrement assuré notamment en transmettant une attestation d'assurance au COMAP en précisant le montant de ses garanties et sur simple demande de ce dernier.

Confidentialité : Le présent document et ses annexes sont et demeurent la propriété du COMAP. Ils doivent être utilisés exclusivement dans le cadre de la réponse au cahier des charges. Leur diffusion et leur reproduction, intégrale ou partielle, sur quelque support que ce soit, sont interdites



LOT 3 : Prestation de petites navettes de transfert entre les terrains d'entraînement des mondiaux de para athlétisme.

Le Candidat, futur cocontractant du COMAP devra livrer les prestations de transport local auxquelles le COMAP s'est obligées par l'organisation de l'événement.

Le Prestataire retenu devra ainsi exécuter celle-ci telle que défini et conformément à minima aux modalités définies ci-après.

Il est rappelé que les besoins et données exprimés par le COMAP constituent des éléments soumis à évolution, notamment en fonction des contraintes rencontrées au cours de l'organisation de l'événement et des exigences imposées par la WPA. Ainsi, lesdits besoins et données prévisionnels sont présentés tels qu'estimés au jour de la rédaction des présentes par le COMAP et sur la base desquels les opérateurs économiques sont invités à présenter une offre.

Période de la prestation : l'entreprise assurera le service de transport auprès des délégations sportives participantes à l'événement du lundi 3 juillet 2023 au lundi 17 juillet 2023.

Volumétrie : 10 navettes dont 5 sont habilités à rouler sur la route (mini navette/train...) et 5 sur le terrain privé de l'INSEP (golfettes ou autres) avec chauffeurs seront mis à disposition par le candidat chaque journée du lundi 3 juillet au lundi 17 juillet 2023. Si le volume du parc de véhicules du candidat est inférieur aux besoins de la FFH, le candidat précisera le nombre maximum de véhicules et de chauffeurs qu'il peut mettre à disposition.

Eco responsabilité :

Le COMAP sera très attentif à la proportion de flotte « verte » proposée par les candidats. Un candidat qui serait en mesure de proposer des véhicules hybrides / électriques / à l'hydrogène pour la majeure partie des courses réalisées pour les mondiaux de para athlétisme sera valorisé.

Plan de transport :

Le candidat retenu assurera le transport des délégations sportives et aura pour objectif de prendre en compte le périmètre de transport suivant :

- **Transport site d'entraînement** : depuis le stade Pershing, route de Bosquet Mortemart, 75 012 PARIS, les minibus achemineront les délégations sportives au stade Léo Lagrange, route de la Pyramide, 75 012 PARIS dans le secteur de Vincennes en fonction du planning des entraînements :



Le COMAP envisage de mettre en place un système de navette de 7h à 20h en estimant qu'un aller/retour prend 15min avec pose/dépose.

Les délégations seront reconduites au stade Pershing afin de reprendre le service de navette qui les emmènera aux hôtels ou stade de compétition leurs hôtels à l'issue de leur entraînement.

Type de véhicules: 10 navettes dont 5 sont habilités à rouler sur la route et 5 sur un terrain privé avec chauffeurs seront mis à disposition par le candidat chaque journée du lundi 3 juillet au mardi 18 juillet 2023.

Ces véhicules peuvent être des golfettes, navette sous forme de « train », etc... Si le volume du parc de véhicules du candidat est inférieur aux besoins du COMAP, le candidat précisera le nombre maximum de véhicules et de chauffeurs qu'il peut mettre à disposition.

Accessibilité :

Le titulaire s'engage à former son personnel aux bonnes pratiques et aux erreurs à éviter pour offrir le meilleur accueil possible à tous les participants, via la connaissance des procédures d'assistance relatives aux PMR, une excellente maîtrise des gestes adaptés au type de handicap présent, ainsi que son sens du service, amabilité et utilisation des éléments de langage adéquats.

Aménageables ou pré-équipés, les véhicules doivent permettre de transporter dans les meilleures conditions les personnes à mobilité réduite quelle que soit la configuration de l'évènement et sa localisation :

- Rampes à déploiement motorisé côté passager et/ou rampes manuelles
- Plateforme de chargement
- Systèmes de sécurité (ancrage du fauteuil et ceintures de sécurité 3 points)
- Portes arrière motorisées

Il sera demandé aux candidats de détailler dans leur mémoire technique et de lister dans la grille récapitulative de la flotte fournie au COMAP l'ensemble des véhicules TPMR et préciser quels types de prestations ils sont en mesure de garantir en fonction du type de véhicule, dans le cadre du critère d'analyse concernant la diversité et qualité du parc proposé

Type d'utilisation : Le COMAP prend en charge les délégations à leurs arrivées sur le territoire français jusqu'à leurs départs. Chaque minibus sera utilisé quotidiennement selon un planning préétabli.

- Le temps d'utilisation par véhicule se fera selon une amplitude horaire de 12h par jour.



- Le COMAP estime à une moyenne kilométrique n'excédant pas 200 kilomètres par jour. Le candidat indiquera le forfait kilométrique inclut dans le prix proposé pour chaque véhicule. Dans le cas où l'addition des kilomètres serait supérieure à 200 kilomètres, le prestataire devra communiquer le prix kilométrique appliqué.

Coordinateur : Le candidat devra désigner au sein de son personnel un Coordinateur général, correspondant et interlocuteur unique du COMAP lors de la phase de planification des prestations. En phase opérationnelle, le Coordinateur général devra être disponible à tout moment et présent au stade Charléty selon le planning définit conjointement avec le prestataire et le COMAP.

Régulation locale : Le Prestataire devra également assurer la prestation de régulation au niveau local incluant :

- L'ensemble des aspects de planification
- La gestion des chauffeurs (plannings, gestion du temps de travail)
- La prise en main du planning journalier des cars en phase opérationnelle
- L'organisation de repérages
- Le suivi et la mise en œuvre opérationnelle des prestations

Le prestataire devra proposer au COMAP un mode d'organisation dédié au projet ainsi qu'un schéma de communication clair et efficace.

Cadrage de la prestation : Le prestataire emploie, encadre et rémunère son personnel en toute indépendance et sous sa responsabilité exclusive au regard notamment des obligations fiscales, sociales et du droit du travail, et notamment relatives à la durée du travail.

Le Prestataire devra composer ses équipes avec un personnel ayant toutes les qualifications requises :

- Permis de conduire de catégorie B ou D (pour les véhicules 12 places) valide et attestation(s) de formation adaptée(s)
- Bonne présentation générale
- Expérience sur ce type de mission (feuille de route évolutive, horaires variables...)
- Sens des responsabilités : courtoisie, à l'écoute des passagers, respect des consignes de sécurité

Le prestataire détaillera le nombre de chauffeurs total dont il aura besoin, la répartition en fonction des équipes et le mode de fonctionnement qu'il souhaite adopter.



Repérages: Le prestataire s'engage à se rendre disponible pour effectuer les repérages nécessaires en compagnie du COMAP (aéroports, gares, hôtels, lieux d'entraînement, lieu de compétition) pour l'ensemble des besoins (accès au lieu, pose/dépose, espace d'attente, espaces de stationnement).

En parallèle, le prestataire s'engage à effectuer des repérages par lui-même et en compagnie des chauffeurs missionnés de manière à repérer les lieux et les différents itinéraires possibles.

Dépôt: Le candidat mettra à disposition un dépôt permettant à l'ensemble des minibus de stationner, notamment de nuit de manière sécurisée. En effet, pendant l'activation des autocars la journée, ceux-ci stationneront vraisemblablement aux hôtels, sur les sites d'entraînement ou proche du lieu de compétition lors des moments d'attente. Les espaces de stationnement seront déterminés en lien avec le COMAP.

Les autocars rentreront au dépôt en fin d'utilisation chaque jour.

Le prestataire détaillera autant que possible ce dépôt :

- Nom et adresse précise du lieu
- Niveau de sécurisation (complètement clôturé, pas complètement clôturé)
- Espace couvert / protégé
- Personnel présent sur le site (en journée, de nuit)
- Nombre de véhicules stockés au global sur le site
- La distance depuis les lieux clés de la compétition
- Illustrations (photos)
- Autres

Nettoyage et entretien : Le prestataire s'occupera du nettoyage et de l'entretien de l'ensemble des véhicules (intérieur et extérieur) de manière précautionneuse pour que les minibus soient toujours parfaitement propres.

Cet aspect est indispensable pour des questions d'image de l'organisation et pour le confort des délégations empruntant les véhicules.

Carburant et lubrifiant : Le carburant et autres consommables nécessaires au fonctionnement des minibus seront fournis par le prestataire et inclus dans le prix, sans frais supplémentaires. Un suivi rigoureux de cet aspect est attendu pour limiter au maximum les incidents techniques (de type panne).

Véhicule de réserve : Aucun véhicule de réserve ne sera mobilisé en permanence sur chacun des sites de compétition. Cependant, en cas de problème technique majeur, un véhicule de remplacement doit être déclenché dans l'heure sans facturation



supplémentaire. Le véhicule devra correspondre à un véhicule de type « minibus ». Le prestataire devra préciser le délai d'intervention moyen.

Restauration : Les prix indiqués par le prestataire devront intégrer la prise en charge financière et logistique des chauffeurs ainsi que de l'équipe de coordination par le prestataire. Aucun coût supplémentaire ne pourra être imputé par la suite au COMAP.

Assurance : Le candidat devra être assuré en responsabilité civile et professionnelle pour toutes les prestations qu'il exécutera au titre des présentes. Le candidat doit pouvoir apporter la preuve qu'il est régulièrement assuré notamment en transmettant une attestation d'assurance au COMAP en précisant le montant de ses garanties et sur simple demande de ce dernier.

Confidentialité : Le présent document et ses annexes sont et demeurent la propriété du COMAP. Ils doivent être utilisés exclusivement dans le cadre de la réponse au cahier des charges. Leur diffusion et leur reproduction, intégrale ou partielle, sur quelque support que ce soit, sont interdites

4. Qualité des prestations et démarche RSE

En raison de la compétence et de l'expérience du/des titulaire(s), la FFH et le COMAP sont en droit d'attendre de celui-ci/ceux-ci qu'il(s) réalise(nt) les prestations confiées dans les règles de l'art et comme un professionnel spécialisé dans le domaine concerné. Le(s) candidat(s) est/sont entièrement responsable(s) de la qualité des produits fournis aussi bien que des services proposés. La FFH et le COMAP se réservent le droit d'intervenir à tout moment, pendant les activités du candidat, avec une expertise en vue de constater la qualité de service, ainsi que du respect par celui-ci, des conditions qui sont imposées par l'organisateur.

Parmi les solutions à envisager : bioGNV (camions), électrique, hydrogène... Le choix se tournera vers la solution ayant le moindre impact environnemental compte tenu des connaissances et du contexte de l'événement. L'événement peut également servir de laboratoire pour tester et/ou comparer de nouvelles solutions de véhicules.



5. Calendrier de la procédure

Le calendrier de la procédure de consultation est le suivant :

- Déploiement du règlement de la consultation : **12 décembre 2022**
- Réception des propositions au plus tard : **1 février 2023**
- Si nécessaire, une soutenance orale des candidats short-listés pourra être organisée (présentation de l'offre du candidat + questions et réponses – durée 1 heure environ) : **8 février 2023**
- Décision et information aux candidats retenus et non-retenus : **9 février 2023**
- Mise en activation du partenariat et début de la collaboration : **10 février 2023**

NB: L'équipe PARIS'23 se réserve la possibilité de faire évoluer tout ou partie du calendrier de la procédure et en informera les candidats, le cas échéant. Une phase de négociation restreinte, avec le ou les candidats, pourra, selon sa durée, décaler d'autant le calendrier prévisionnel de la consultation.

6. Modalités de réponses à la consultation

Les candidats sont invités à répondre à l'appel à candidatures en fournissant une offre globale ou par lot, explicitant précisément la proposition de l'agence ou du prestataire candidat, à envoyer à l'adresse : m.wieja@wpaparis23.com / a.balduzzi@handisport.org / jvantheemsche@spartner-agency.com

La réponse à la consultation devra être retournée pour le **1 février 2023** au plus tard.

Toute question concernant le contenu du présent cahier des charges devra être envoyée à l'adresse suivante : m.wieja@wpaparis23.com avant le **19 janvier 2023**. La FFH et le COMAP PARIS'23 s'efforceront de répondre aux questions ainsi posées avant le **26 janvier 2023**.



7. Contenu des offres

Chaque candidat devra proposer une offre comprenant :

- Une présentation de l'entreprise, de son savoir-faire et de son chiffre d'affaires.
- Son implantation/sa capacité de déploiement en Ile-de-France
- Une présentation de l'équipe dédiée (commerciale et coordination/plannings) / l'interlocuteur dédié
- Une proposition financière correspondant aux volumes prévisionnels. Seront à préciser les éléments suivants :
 - Une grille tarifaire sera proposée par le candidat présentant les tarifs pour un service transport de 4h – 8h – 12h des lots n°1, 2 et 3.
 - Les prix des transferts gares / Aéroports aux hôtels seront proposés sous la base d'un forfait.
 - Les tarifs jours, tarifs week-end et tarifs jours fériés seront précisés.
- Une présentation des expériences passées en lien avec le domaine visé par la consultation
- Un mémoire technique détaillant l'ensemble de l'offre du candidat, la méthodologie de travail que le candidat propose pour l'exécution de la mission
- Les moyens et l'organisation humaine et matérielle
- La part de véhicules conçus pour transporter les personnes à mobilité réduite et le type d'aménagement disponible pour chaque type de véhicule
- Un catalogue exhaustif détaillé et quantitatif du parc de véhicules verts
- Un catalogue exhaustif détaillé et quantitatif du parc de véhicules
- Les différents dispositifs de sécurité et de prévention mis en place pour les chauffeurs et clients (*éthylotests, respect des temps de conduite, formations de sécurité...*)
- Les attestations d'assurance responsabilité civile professionnelle spécifique au transport de personnes et remorquage bagages et autres assurances possibles
- Les attestations de labellisations et justificatifs de certifications
- Les autorisations et certifications requises pour les chauffeurs
- Les attestations de réparation et d'entretien des véhicules
- Une offre de partenariat le cas échéant



Les propositions des candidats devront être simples, économiques et démontrer de manière claire et concise l'aptitude de l'entreprise à répondre aux besoins exprimés dans la présente consultation.

Chaque offre doit être rédigée en langue française et doit être datée et signée par le représentant de l'entreprise candidate dûment habilitée à cette fin. Chaque offre doit être exprimée de manière ferme, irrévocable, inconditionnelle et pour une validité de 60 (soixante) jours à compter de la date de sa remise.

8. Modalités de sélection

Le Comité d'organisation des Championnats du Monde PARIS'23 organise sa consultation selon une procédure ouverte, transparente et non discriminatoire, dans le respect des règles de la concurrence.

La FF Handisport et le COMAP PARIS'23 seront particulièrement attentifs à la compréhension par les candidats des enjeux stratégiques liés à la spécificité handisport, à leur adaptabilité au fonctionnement événementiel et sportif de la structure, ainsi qu'aux profils de l'équipe opérationnelle proposée.

Les offres remises par les candidats seront examinées par une commission de la FF Handisport et du COMAP dont la composition sera arrêtée en temps utiles par les élus du COMAP. La commission mènera la procédure de consultation, évaluera et classera les offres conformément aux principes exposés ci-après. Elle est investie du pouvoir de déclarer la consultation infructueuse.

Toute offre dont le contenu n'est pas conforme à l'objet et/ou aux conditions de la consultation pourra être qualifiée de non-conforme par la commission chargée d'examiner les offres.

Après élimination des dossiers irrecevables ou non-conformes, la commission, si elle ne déclare pas la consultation infructueuse à ce stade, pourra opérer si elle l'estime nécessaire, une pré-sélection des 3 meilleurs dossiers en appliquant aux offres les critères de sélection et de notation suivant :

- Qualification et expérience professionnelle du candidat (15%) ;
- Prix (30%) ;
- Compréhension du besoin et du contexte du projet, (15%) ;
- Qualité de la proposition et respect des spécificités du règlement de la consultation (15%) ;
- Démarche RSE de l'entreprise (25%).



S'il y a lieu, les candidats seront invités à soutenir leur candidature devant la commission le **8 février 2023**. Elle pourra entendre les candidats ayant présenté une offre recevable, dans les limites de ceux présélectionnés le cas échéant. La note ainsi obtenue par les candidats sera provisoire et pourra être révisée à la hausse ou à la baisse à l'issue de la soutenance dans les conditions énoncées ci-après.

Au terme de la consultation, et en fonction des offres soumises, la FF Handisport et le COMAP PARIS'23 se réservent le droit de :

- Ne pas retenir de candidat
- Mettre un terme à la consultation à tout moment
- Déclarer la consultation infructueuse puis : soit lancer une nouvelle consultation, soit négocier de gré à gré avec un ou plusieurs candidats en vue de lui/leur confier, en partie ou en totalité, les prestations, soit, sans motif particulier et sans possibilité de recours, décider souverainement de mettre un terme à la procédure d'appel à candidature engagée.

9. Annexes

- Lien site internet [Handisport.org](https://www.handisport.org) | Site officiel de la Fédération Française Handisport
- Lien site internet World Para Athletics [Para Athletics \(formerly IPC Athletics\) News & Events \(paralympic.org\)](https://www.paralympic.org/news-events)
- Site internet du Handisport Open Paris : www.handisport-open-paris.org
- Accès à la photothèque Athlétisme : <https://www.flickr.com/photos/athlehandi/>
- Carte des hôtels des délégations

Confidentialité : Le candidat devra respecter la plus stricte confidentialité de tout document et/ou toute informations relatives aux stipulations de la consultation, et ce, dès réception de la consultation par le candidat et sans limitation de durée. Tout candidat manquant à cette obligation de confidentialité pourra être exclu de la consultation. Le candidat s'oblige à faire respecter cette obligation par l'ensemble de ses salariés et intervenants de quelque nature qu'ils soient, permanents ou occasionnels et, notamment, sans que cette liste soit limitative, à ses conseillers et sous-traitants.